



CHARTRE DES VALEURS



La présente charte précise les valeurs dans lesquelles s'enracinent les actions menées quotidiennement par l'ensemble des acteurs de MELIA12.



La solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et donc la valeur de l'individu.

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et se distingue clairement d'un mécanisme de compensation assurantielle.

La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société.

L'association **MELIA12** s'inscrit comme acteur à part entière du contrat social dans lequel la difficulté de l'un est l'affaire de tous par des mécanismes de compensation à la vie sociale.





L'égalité des droits n'est pas un but à atteindre mais une position de départ, une condition à partir de laquelle on peut discuter avec l'autre, quel qu'il soit, comme son alter ego.

L'égalité, comme postulat, est un socle quotidien pour lutter contre les tendances aux catégorisations et aux cloisonnements sociaux. Elle remet toujours en jeu ce qu'il y a de commun entre les individus si différents soient-ils.

L'égalité de traitement s'exprime au sein des **MELIA12** par l'engagement de chaque professionnel à proposer un accompagnement de proximité permettant à chaque individu d'accéder et de jouir pleinement de ses droits.



Comme tout un chacun la personne en situation de handicap, d'exclusion ou de pauvreté doit pouvoir sans discrimination jouir pleinement de ses droits, accéder à la culture, aux loisirs, pratiquer un sport, partir en vacances.

En effet, la citoyenneté ne peut être considérée comme une idée abstraite, elle passe par la participation concrète de toutes et de tous à la vie de la société, et donc à toutes les activités qui permettent de construire le lien social.

A travers leurs actions, les professionnels de **MELIA12** s'efforcent à respecter le projet de vie de chaque personne et promeut une société véritablement inclusive au sein de laquelle les personnes en situation de fragilité ponctuelle ou permanente peuvent exercer et vivre pleinement leur citoyenneté.

L'accès à une pleine citoyenneté est donc au cœur des préoccupations quotidiennes de chaque acteur de notre association.



Vingt ans après la promulgation de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises le 15 mars 2004, plusieurs sondages récents laissent apparaître que près de huit français sur dix considèrent que le principe de laïcité est aujourd'hui menacé dans notre pays.

De nombreux faits d'actualité viennent malheureusement légitimer cette préoccupation.

La laïcité affirme l'absolue liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire ainsi que la liberté de tous les cultes.

La laïcité en France est un principe inscrit dans la constitution qui garantit dans notre pays un accès aux droits équitable sans distinction religieuse

Pour dépasser les crispations communautaires et identitaires qui monopolisent aujourd'hui une partie du débat public, la laïcité défendue par l'association **MELIA12** s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence.

Dans l'action quotidienne de **MELIA12**, la laïcité suppose l'échange entre tous à travers la discussion ou le débat. Elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

A travers leurs actions les professionnels de **MELIA12** veillent à l'application des principes de non-discrimination, de refus du prosélytisme et refusent, dans le cadre des accueils, des prises en charge et des accompagnements proposés, toute manifestation ostentatoire d'appartenance religieuse.

L'observance d'un culte ne peut notamment être mise en opposition avec l'exécution du travail.

Pour ce faire, notre association met en place des actions de sensibilisation, de formation et de soutien aux personnes victimes de discriminations et d'exclusion. Elle œuvre également à la mise en place de mesures concrètes visant à garantir l'égalité des chances, l'émancipation et la cohésion sociale.

Ainsi chaque professionnel de l'association s'engage à promouvoir un environnement inclusif où chacun est respecté dans sa diversité et ses différences.